

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE
- PRESFOR -



Système Intégré de Gestion des Alertes Précoces
(SIGAP)

**RAPPORT D'ACTIVITE DU MECANISME DE
L'ALERTE PRECOCE ET DE REPONSE RAPIDE
(Phase pilote)**

Juillet-Septembre 2025

Octobre 2025

SOMMAIRE

i. LISTE DES ACRONYMES	2
ii. LISTE DES TABLEAUX.....	3
iii. LISTE DES FIGURES	3
I. CONTEXTE	4
II. RAPPEL DE L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU MAP2R.....	5
III. RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS.....	5
IV. RAPPEL DES ROLES ET RESPONSABILITES DES AGENTS D'ALERTE PRECOCE	5
V. CELLULE D'ANIMATION DE L'OUTIL DE GESTION DE L'ALERTE PRÉCOCE : SIGAP	5
VI. POINTS FOCALUX ET LEURS ZONES D'INTERVENTION.....	6
VII. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SIGAP	7
VIII. ANALYSE, TRAITEMENT ET SUIVI DES ALERTES	17
IX. CARTOGRAPHIE /BAROMÈTRE DES RISQUES	20
X. LIEN FONCTIONNEL ENTRE LE SIGAP ET LA BONNE EXECUTION DU PRESFOR 23	
XI. VOLET FINANCIER ET RESSOURCES HUMAINES (RH) DEDICACES AU SIGAP 24	
XII. DEFIS ET PERSPECTIVES	25

i. LISTE DES ACRONYMES

ABS	: Appui Budgetaire Sectoriel
AFD	: Agence Francaise de Developpement
AFOR	: Agence Fonciere Rurale
C2D	: Contrat de Desendettement et de Developpement
EAS	: Exploitation, Abus Sexuels
HS	: Harcelement Sexuel
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
MAP2R	: Mecanisme d'Alerte Precoce et de Reponse Rapide
MEMINADERPV	: Ministere d'Etat, Ministere de l'Agriculture, du Developpement Rural et des Productions Vivrieres
MST	: Maladie Sexuellement Transmissible
PASFOR	: Programme d'Appui a la Securisation Fonciere Rurale
PRESFOR	: Programme de Renforcement de la Securisation Fonciere Rurale
S/P	: Sous-Prefecture
SIGAP	: Systeme Integre de Gestion des Alertes Precoces
VBG	: Violences Basees sur le Genre

ii. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Critères de Sélection des Points Focaux du SIGAP	6
Tableau 2: les grands types d'alertes	8
Tableau 3: Récapitulatif précis du bilan des alertes	9
Tableau 4: Plan de Traitement et de Réponse en Cas d'Alertes Critiques	10
Tableau 5: Répartition Mensuelle des Alertes du SIGAP selon le Niveau de Criticité (Août-Septembre 2025)	11
Tableau 6 : Synthèse des Résultats Clés et des Impacts du SIGAP sur la Période Pilote (Juillet-Septembre 2025)	12
Tableau 7: Points focaux des régions du Guémon et de la Cavally qui ont interagi avec l'AFOR durant le d'Août 2025	13
Tableau 8: Points focaux des régions du Guémon et de la Cavally qui ont interagi avec l'AFOR durant le Septembre 2025	14
Tableau 9: Répartition mensuelle des alertes selon les niveaux de criticité	17
Tableau 10 : Alertes reçues nécessitant une intervention de l'AFOR sur le terrain	19
Tableau 11: Bilan Global des Alertes Enregistrées et Traitées (Phase Pilote)	20
Tableau 12: Indicateurs de risque déterminés	21
Tableau 13: Définition de l'échelle du baromètre	21
Tableau 14: Baromètre des risques (Août à Septembre 2025)	21
?	

iii. LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition mensuelle des alertes selon deux niveaux de criticité	18
Figure 2 : Baromètre de l'évolution	22
Figure 3 : Carte de la zone d'étude	23

I. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire a conclu, le 12 décembre 2023, avec la Banque Mondiale, un accord pour le financement du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR), sur la période 2024 – 2029. Ce programme, a pour objectifs, **la délivrance de 500 000 certificats fonciers sur une superficie de 5 000 000 ha et la formalisation de 250 000 contrats agraires**, dans seize (16) régions : Agnèby-Tiassa, Mé, N'Zi, Sud-Comoé, Bafing, Indénié-Djuablin, Moronou, Nawa, Loh-Djiboua, Cavally, Guémon, Tonkpi, Worodougou, Gontougo, Poro et Tchologo. Ces 16 régions recouvrent 52 départements, 218 sous-préfectures et 3353 villages.

L'atteinte des objectifs assignés au PRESFOR est tributaire d'un environnement paisible permettant de mettre en œuvre tous les processus de sécurisation foncière rurale.

En effet, la Côte d'Ivoire fait face à des tensions et conflits fonciers récurrents dans certaines zones du pays, souvent liés à l'accès, la propriété et l'usage des terres. Ces conflits peuvent dégénérer en violences communautaires, affectant la cohésion sociale, le développement économique et la conduite des opérations de sécurisation foncière rurale.

C'est pour répondre à ces défis et aux exigences des mesures de sauvegarde sociale du plan d'action du PRESFOR que l'AFOR s'est engagée à mettre en œuvre des mesures d'atténuation des risques. Ce dispositif de sauvegarde inclut un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et de gestion des conflits inhérents au projet. C'est dans ce cadre précis qu'a été conçu et implémenté le Système Intégré de Gestion des Alertes et de Réponses Rapides. (SIGAP)

Fort de cette approche proactive, l'AFOR a élaboré une cartographie des risques sociaux et un plan de mitigation. Une phase pilote de trois (3) mois a ainsi été lancée en juillet 2025 dans les régions du Guémon, du Cavally et de la Nawa, avant une extension progressive.

Conformément aux dispositions de l'accord de prêt et aux indicateurs de suivi, des rapports réguliers sont requis.

Le présent rapport technique d'avancement dresse le bilan des activités du SIGAP (Système Intégré de Gestion des Alertes et de Prévention) mises en œuvre par l'équipe d'animation au cours de la phase pilote de trois (3) mois de Juillet, d'Août et de Septembre 2025.

II. RAPPEL DE L'OBJECTIF GÉNÉRAL DU MAP2R

L'objectif général vise à renforcer la prévention et la gestion des conflits fonciers afin de faciliter la mise en œuvre du PRESFOR.

III. RAPPEL DES RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus étaient les suivants :

1. Le réseau des points focaux d'alerte précoce est opérationnel dans les zones du PRESFOR ;
2. Un système / dispositif de remontée d'informations structurées est mis en place ;
3. Des agents d'alerte précoce sont formés et opérationnels dans les régions cibles ;
4. Une cartographie des zones à risques et des indicateurs de tensions foncières est disponible ;
5. Des rapports périodiques d'alerte et d'analyse sont produits ;
6. Un système de suivi et de reporting des conflits est fonctionnel ;
7. L'AFOR intervient en amont pour prévenir la survenance des conflits fonciers en milieu rural
8. Le nombre de conflits fonciers en milieu rural diminue fortement grâce à des interventions rapides.

IV. RAPPEL DES ROLES ET RESPONSABILITES DES AGENTS D'ALERTE PRECOCE

Les points focaux choisis, jouent deux (02) rôles essentiels :

- LA VEILLE : la recherche et la collecte des informations pertinentes sur la situation foncière du village ;
- LA DIFFUSION / ALERTE des risques de conflits/cas de survenance de conflits : la diffusion de l'information pertinente.

V. CELLULE D'ANIMATION DE L'OUTIL DE GESTION DE L'ALERTE PRÉCOCE : SIGAP

Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de l'outil de gestion de l'alerte précoce, une **Cellule d'Animation** a été mise en place au niveau de l'AFOR.

Elle est chargée de superviser, de coordonner et d'optimiser l'utilisation de l'outil.

La Cellule d'Animation est composée des membres suivants, chacun apportant une expertise essentielle :

- **Responsable de la Cellule (Responsable Sauvegarde Sociale)** : Il est la personne clé pour l'ensemble des activités de la cellule et le principal point de contact. Celui-ci se fera aider dans ses tâches par le **Responsable sauvegarde Environnementale**.
- **Expert(s) Technique(s) (DSIG)** : Responsable(s) de la maintenance technique de l'outil Système Intégré de Gestion des Alertes Précoces (**SIGAP**), de son évolution et de la résolution des problèmes.
- **Chargé(s) de la Communication et de la Formation (Chef de Service de la Sensibilisation, de la Formation Initiale et Continue)** : En charge de la promotion de l'outil, de la formation des utilisateurs et de la diffusion des informations.
- **Analyste(s) de Données (DSIG)** : Responsable(s) de l'analyse des données générées par l'outil, de l'identification des tendances et de la production de rapports.

VI. POINTS FOCaux ET LEURS ZONES D'INTERVENTION

6.1. Sélection des points focaux

La sélection des Points Focaux (PF) du SIGAP s'est faite sur la base des critères cumulatifs suivants :

Tableau 1: Critères de Sélection des Points Focaux du SIGAP

Critère	Descriptions
Statut Associatif	Être membre du village
Compétences de Base	Savoir lire et écrire, et disposer d'un téléphone portable cellulaire.
Formation	Avoir été formé dans le cadre du Programme PRESFOR.
Localisation et Disponibilité	Résider dans le village et être volontaire et disponible pour servir comme bénévole
Relations Communautaires	Avoir de bonnes relations avec les autorités et l'ensemble des acteurs du foncier au niveau du village
Leadership et Compétences Interpersonnelles	Démontrer des compétences en leadership communautaire, y compris la capacité d'écoute, d'observation et de collaboration.
Réseau	Posséder un bon réseau de relations au sein du village et des villages voisins.
Anticipation et Neutralité	Avoir une perception aisée des potentiels risques et signes annonciateurs de conflits fonciers

	Faire preuve de neutralité et être apolitique.
Technologie	Disposer d'un smartphone est considéré comme un atout

Pour tout renouvellement d'un point focal, la contribution des Gestionnaires des Bureaux Fonciers Sous Préfectoraux est nécessaire.

Il convient de noter que l'engagement des points focaux auprès de l'AFOR est basé sur le volontariat et le bénévolat.

6.2. Formation des Points Focaux

Les points focaux ont été formés par l'AFOR.

Les points focaux ont été formés sur deux modules essentiels :

- Les modules consacrés au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).
- Les modules portant sur le Mécanisme d'Alerte Précoce (MAP).

Cette formation a permis d'instruire plus de 6 000 points focaux sur le Mécanisme d'Alerte Précoce, condition essentielle à la bonne exécution de leur mandat.

Il faut rappeler ici que les points focaux jouent essentiellement un rôle **de sentinelle communautaire**. Effet, ils (i) veillent active sur les tensions foncières, (ii) transmettent rapide d'alertes codifiées via SMS, appels ou messages WhatsApp, (iii) interagissent avec l'AFOR via un protocole de communication sécurisé, (iv) collectent les indices de tensions : litiges, tentatives d'appropriation, conflits d'usage, etc.

6.3. Dotation des points focaux

Il faut noter que dans le fonctionnement du SIGAP, chaque point focal est doté de crédit de communication.

Cette dotation en crédit de communication vise à garantir l'efficacité du système en permettant aux points focaux de transmettre des messages ou des enregistrements vocaux via la plateforme ou le réseau, assurant ainsi le bon fonctionnement du mécanisme d'alerte.

Le service comptable de l'AFOR est responsable de la dotation des points focaux. Il lui incombe de vérifier la disponibilité et l'identité de chaque point focal avant d'effectuer la dotation

VII. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SIGAP

7.1. Bilan des activités du Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (MP2R)

7.1.1 Bilan des alertes précoces

Le Mécanisme d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (MAP2R) de l'AFOR a été déployé en phase pilote dans deux (2) régions : le Cavally et le Guémon.

Cette phase pilote s'est étendue de juillet à septembre 2025. Il est important de noter que le déploiement opérationnel du mécanisme d'alerte n'a commencé qu'en août, car le mois de juillet a été consacré aux tests et à la vérification du dispositif.

Le mécanisme a généré deux grandes catégories d'alertes :

- Les alertes de vigilance (ou vertes) : Elles indiquent une situation calme dans la zone et confirment que les points focaux maintiennent leur surveillance active.
- Les alertes d'intervention (ou d'alerte réelle : jaune) : Elles signalent une situation potentiellement conflictuelle (verbale ou physique) et nécessitent une réponse rapide pour prévenir l'escalade et la survenance d'un conflit ouvert.

Le tableau ci-dessous présente les grands types d'alertes du dispositif

Tableau 2: les grands types d'alertes

Catégorie	Code de couleur	Niveau de Criticité (Tension)	Description du Cas	Réponse Requise
Alerte de Vigilance	Vert ●	Aucune tension	Rien à signaler / Surveillance normale.	Aucune intervention requise.
Alerte Précoce	Jaune ●	Conflit verbal ou formel identifié entre parties, sans violence physique.	Litige déclaré / Pré-conflit (Tension latente).	Intervention rapide (Médiation, Dialogue)
Alerte d'Escalade	Orange ●	Conflit actif avec actes hostiles (provocations, sabotages, menaces).	Conflit actif / Escalade localisée.	Intervention urgente (Sécurisation, Négociation de crise).
Alerte de Crise	Rouge ●	Conflit violent généralisé, rupture totale du dialogue, impact majeur sur la cohésion sociale.	Conflit ouvert / Crise foncière.	Gestion de crise (Mobilisation maximale des ressources, intervention extérieure).

Concernant le bilan des activités du Mécanisme d'Alerte, la phase pilote, qui s'est déroulée de **juillet à septembre 2025**, a permis la mobilisation de **630 points focaux** répartis dans les régions du **Cavally** et du **Guemon** pour l'animation du dispositif.

À la fin du mois de septembre 2025, le dispositif avait enregistré un total de **283 alertes**, réparties selon deux niveaux de criticité :

- **278 alertes** de **Code Vert (Rien à signaler / Surveillance)**, représentant la situation majoritaire.
- **5 alertes** de **Code Jaune (Litige déclaré / Pré-conflit)**, nécessitant une vigilance particulière.

6.4. Déroulement par mois

Il est important de souligner que le mois de juillet 2025 a été consacré à une phase de test visant à optimiser le fonctionnement du dispositif. Les résultats de ce test se sont avérés probants, permettant de basculer de la phase de test à la phase opérationnelle dès le mois d'août 2025.

Ainsi au mois d'Août 2025, le SIGAP a enregistré un total de 89 alertes réparties comme suit :

- **1** alerte de code jaune (soit 1,13 %).
- **88** alertes de code vert (soit 98,87 %).

L'alerte de code jaune a été traitée immédiatement par l'équipe de l'AFOR sur le terrain avec un résultat satisfaisant.

En ce qui concerne le mois de Septembre 2025 , le dispositif a enregistré 194 alertes (code jaune et code vert) présenté comme suit :

- **4** alertes de code jaune (soit 2,07 %).
- **190** alertes de code vert (soit 97,93 %).

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif précis du bilan des alertes durant cette période de juillet à septembre 2025.

Tableau 3: Récapitulatif précis du bilan des alertes

Code de couleur	Vert (rien à signaler)	Jaune (Litige déclaré / Pré-conflit)	Orange (Conflit actif / Escalade localisée)	Rouge (Conflit ouvert / Crise foncière)	Total
Nombre d'alertes enregistrées	278	5	0	0	283

Système Intégré de Gestion des Alertes Précoces (SIGAP)

Nombre d'alertes traitées et clôturées	278	5	0	0	283
Nombre d'alertes en cours de traitement	0	0	0	0	0

L'analyse du tableau indique une situation de grande stabilité et une gestion des alertes très efficace, avec l'absence totale de conflits majeurs ou de cas en attente de traitement.

➤ Interprétation

- (98,24 %) des alertes sont classées en **vert** (278 cas), indiquant une situation largement dominée par l'**absence de risque** ou de problème. La situation est globalement très saine.
- Seuls 5 cas (1,76 %) sont en **Jaune**, représentant des litiges déclarés ou des situations de pré-conflit.

NB : Des interventions sur le terrain ont été nécessaires dans ces cas (alerte de code jaune) , ce qui a **permis de résoudre totalement les alertes et d'éviter leur escalade**.

- L'absence totale d'alertes en **Orange** (Conflit actif) et en **Rouge** (Conflit ouvert / Crise foncière) est le point le plus positif, attestant de l'**absence de crise** ou de situations de conflit majeur.

Bien qu'aucune action n'ait été nécessaire au regard de l'absence totale des alertes en Orange et en Rouge, il faut noter que l'AFOR dispose d'un plan de traitement prévu pour ces niveaux. Le tableau ci-dessous présente la procédure de traitement de ces différents niveaux cités ci-dessus

Tableau 4: Plan de Traitement et de Réponse en Cas d'Alertes Critiques

Niveau d'Alerte	Traitement (Plan d'Urgence)
Orange (Conflit actif)	Intervention ciblée et structurée : Convocation immédiate d'un comité de crise, déploiement d'une équipe d'intervention, suspension temporaire des activités dans la zone concernée, lancement d'une enquête approfondie.
Rouge (Conflit ouvert / Crise foncière)	Activation du Plan d'Urgence (PU) : Mobilisation de la direction générale et des partenaires externes (autorités, forces de l'ordre si nécessaire), communication de crise,

	mise en sécurité du personnel, révision ou suspension complète du projet jusqu'à résolution.
--	--

7.1.2 Traitement des Alertes et Réponse Rapide

L'objectif du Système Intégré de Gestion des Alertes et de Prévention (SIGAP) est non seulement d'identifier les risques (alerte précoce), mais surtout de garantir une intervention rapide pour les désamorcer. Le traitement et la Réponse Rapide constituent donc le cœur opérationnel du dispositif.

➤ Processus de Traitement des Alertes

Le traitement des 283 alertes générées par le SIGAP (entre juillet et septembre 2025) se présente comme suit :

- 278 alertes de code vert (Aucune tension) ont été traitées au niveau du dispositif SIGAP et clôturées
- 5 alertes de code jaune (Conflit verbal ou formel identifié entre parties, sans violence physique.) ont nécessité une intervention rapide sur le terrain. Les services déconcentrés de l'AFOR ont été dépêchés dans les différentes localités concernées afin de mener des actions de conciliation, de médiation et de sensibilisation pour le maintien de la paix et par conséquent la poursuites des activités de sécurisation foncière rurale.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des alertes générés par mois

Tableau 5: Répartition Mensuelle des Alertes du SIGAP selon le Niveau de Criticité (Août-Septembre 2025)

Niveau de criticité	Code jaune	Code vert	Total
Aout	1	88	89
Septembre	4	190	194

Notons que le SIGAP a suivi un protocole structuré, assurant l'efficacité et la traçabilité :

- Chaque alerte générée sur la plateforme SIGAP a été immédiatement reçue et qualifiée par l'équipe de l'AFOR (souvent le service de Sauvegarde Sociale). Cette qualification détermine le niveau d'urgence (rouge, orange, jaune, vert) et l'autorité compétente ou le service pour l'intervention.
- L'alerte est transmise aux acteurs de la Réponse Rapide sur le terrain. Cela inclut généralement les services déconcentrés de l'AFOR, les Opérateurs Fonciers (OF), le Corps Préfectoral, selon la nature du conflit.
- L'intervention Rapide au cours de laquelle l'équipe désignée (les services déconcentrés de l'AFOR, les Opérateurs Fonciers (OF), le Corps Préfectoral)

se déplace sur le site pour une médiation préventive ou une conciliation informelle.

Après la résolution ou le désamorçage du risque, le résultat est documenté et le compte rendu de la mission est archivé au niveau de l'AFOR.

➤ **Résultats et Effets Induits de la Réponse Rapide**

Le succès de ce mécanisme est démontré par le taux de traitement et les effets positifs induits sur l'environnement opérationnel du PRESFOR.

Tableau 6 : Synthèse des Résultats Clés et des Impacts du SIGAP sur la Période Pilote (Juillet-Septembre 2025)

Indicateur	Résultat Clé (Juillet - Septembre 2025)	Effet Induit (Impact)
Alertes Générées	283 alertes identifiées.	Confirmation de l'efficacité du SIGAP comme outil de veille précoce.
Taux de Traitement	100% des 283 alertes ont été traitées et clôturées.	Preuve de l'efficacité opérationnelle du dispositif et de la réactivité des équipes.
Effet sur l'Opérationnel	-Faible Taux de Pré-conflits (Jaune) : -Absence Totale de Conflits Actifs (Orange/Rouge) : -Efficacité de la Résolution (0 Alerte en Cours)	Maintien d'un environnement paisible : Les alertes désamorcées ont permis d'éviter que les tensions ne dégénèrent en conflits ouverts, sécurisant ainsi le travail des Opérateurs Fonciers sur le terrain.
Cohésion Sociale	niveau de risque de conflit extrêmement faible	Restauration de la confiance : Le traitement rapide des plaintes contribue à renforcer la confiance des communautés envers l'AFOR et le processus de sécurisation foncière.
Types d'Interventions	Médiation conciliation	Les interventions ont majoritairement été des médiations informelles et des conciliations , empêchant la judiciarisation des litiges à un stade précoce.

➤ **Conclusion sur la Réponse Rapide**

Le taux de traitement de **100%** des alertes est un indicateur de performance exceptionnel. Il signifie que, sur la période pilote, le dispositif de **Réponse Rapide** a réussi à intercepter et à neutraliser chaque source de tension remontée, assurant ainsi la condition essentielle à la mise en œuvre du PRESFOR : un **environnement de travail paisible et sécurisé**.

7.1) Liste des points focaux ayant interagi

Les points focaux des régions du Guémon et de la Cavally qui ont interagi avec l'AFOR dans le cadre du mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide au cours des mois d'août et de septembre 2025, sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 7: Points focaux des régions du Guémon et de la Cavally qui ont interagi avec l'AFOR durant le d'Août 2025

Région	Département	Village	Nombre d'alertes
CAVALLY	TOULEPLEU	Panhoulou	9,00
GUEMON	BANGOLO	Bangolo-Zonfaély	4,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Yoya	4,00
GUEMON	BANGOLO	Tiembly-Gloplou	4,00
GUEMON	BANGOLO	Béoué-Zagna	4,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Douhazon	4,00
GUEMON	BANGOLO	Diourouzon	3,00
GUEMON	BANGOLO	Bangolo-Kahen	3,00
GUEMON	BANGOLO	Diapléan	3,00
GUEMON	BANGOLO	Béoué-Zibiao	3,00
CAVALLY	GUIGLO	Domobly	2,00
GUEMON	BANGOLO	Zibabo-Yéblo	2,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Mayoubli	2,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Goya	2,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Bloléquin	2,00
GUEMON	BANGOLO	Tiembly-Gloplou	2,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Diai	2,00
GUEMON	BANGOLO	Gaoya	2,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Diollé	2,00
GUEMON	BANGOLO	Guékpé	2,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Glakon-Bloc	2,00
CAVALLY	GUIGLO	Glopaoudy	2,00
GUEMON	BANGOLO	Bangolo-Zonfaély	1,00
GUEMON	BANGOLO	Gloplou	1,00
GUEMON	BANGOLO	Yabli-Guinglo	1,00
CAVALLY	GUIGLO	Glopaoudy	1,00
GUEMON	BANGOLO	Péhai-Zagna	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Guéya	1,00
GUEMON	BANGOLO	Sébazon	1,00
GUEMON	BANGOLO	Grand Pin	1,00
GUEMON	BANGOLO	Zérégbo	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Bakoubli	1,00
CAVALLY	GUIGLO	Zouan	1,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Guéya	1,00
GUEMON	BANGOLO	Ganzon	1,00

Système Intégré de Gestion des Alertes Précoces (SIGAP)

GUEMON	BANGOLO	Tié-Iné-Zagna	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Pantrokin	1,00
GUEMON	BANGOLO	Gouégui	1,00
GUEMON	BANGOLO	Guékpé	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Pahoubli	1,00
CAVALLY	GUIGLO	Douédy-Guézon	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Diaïbli	1,00
CAVALLY	GUIGLO	Goya 2	1,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Blédi-Diéya	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Sahoubli	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Seizaïbly	1,00
TOTAL			89,00

Tableau 8: Points focaux des régions du Guémon et de la Cavally qui ont interagi avec l'AFOR durant le Septembre 2025

Région	Sous-préfecture	Village	Nombre d'alertes
CAVALLY	BAKOUBLI	Bakoubli	5,00
CAVALLY	BEDY-GOAZON	Douédy-Guézon	1,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Blédi-Diéya	4,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Goya	1,00
CAVALLY	BLOLEQUIN	Yoya	2,00
CAVALLY	GUIGLO	Mona	1,00
CAVALLY	GUIGLO	Zouan	1,00
CAVALLY	MEO	Grié 2	1,00
CAVALLY	MEO	Sahoubli	2,00
CAVALLY	NIZAHON	Béhébo	11,00
CAVALLY	NIZAHON	Nizahon 2	6,00
CAVALLY	PEHE	Mayoubli	4,00
CAVALLY	PEHE	Tahibli	2,00
CAVALLY	TINHOU	Zou-Yahi	2,00
CAVALLY	TIOBLY	Douoguibly	7,00
CAVALLY	TIOBLY	Tiobly	6,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Bakpahi	1,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Doho	2,00
CAVALLY	TOULEPLEU	Seizaïbly	2,00
CAVALLY	ZAGNE	Kéibly	2,00
CAVALLY	ZAGNE	Zagné	11,00
GUEMON	BAGOHOUO	Yrozon	1,00
GUEMON	BANGOLO	Bangolo-Kahen	1,00
GUEMON	BANGOLO	Bangolo-Zonfaély	4,00
GUEMON	BANGOLO	Béoué-Zagna	1,00
GUEMON	BANGOLO	Dah	2,00
GUEMON	BANGOLO	Ganzon	3,00
GUEMON	BANGOLO	Gouégui	2,00

GUEMON	BANGOLO	Zibabo-Yéblo	6,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Béoué-Zibiao	2,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Diapléan	4,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Diourouzon	1,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Gloplou	1,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Gohouo-Zibiao	1,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Goya	1,00
GUEMON	BEOUE-ZIBIAO	Guékpé	2,00
GUEMON	DIEOUZON	Gonié-Tahouaké	8,00
GUEMON	DUEKOUE	Niambly	1,00
GUEMON	DUEKOUE	Toa-Zéo	2,00
GUEMON	FACOBLY	Gbodrou	14,00
GUEMON	FACOBLY	Kiriao	5,00
GUEMON	FACOBLY	Kontrou	8,00
GUEMON	FACOBLY	Souébly	7,00
GUEMON	FACOBLY	Tiessan	6,00
GUEMON	FACOBLY	Zouatta 2	1,00
GUEMON	GBAPLEU	Krazandougou	1,00
GUEMON	GBAPLEU	Ouattaradougou	4,00
GUEMON	GUEHIEBLY	Delobly	6,00
GUEMON	GUEHIEBLY	Gozon	1,00
GUEMON	GUEHIEBLY	Guinglo-Sropan	1,00
GUEMON	GUEHIEBLY	Séhoun-Guiglo	8,00
GUEMON	GUEZON	Dibobli	1,00
GUEMON	GUEZON	Gbézio	2,00
GUEMON	GUEZON	Gréikro	2,00
GUEMON	GUEZON	Guézon	2,00
GUEMON	SEMIEN	Taobly	2,00
GUEMON	ZEO	Douandrou 2	1,00
GUEMON	ZOU	Koulaéoué	5,00
Total			194

7.2) Leçons Tirées et Conclusions

7.2.1 Leçons Tirées

- Le mécanisme d'alerte précoce est très actif dans certaines zones (villages/départements) et beaucoup moins dans d'autres.
- Le département de Bangolo est omniprésent en août et reste significativement actif en septembre, indiquant des points focaux très engagés et efficaces.
- Le nombre total d'alertes du Cavally passe de 33 en août à 110 en septembre avec une diversification des sous-préfectures.
- Le nombre total d'alertes passe de 89 en août à 194 en septembre (une augmentation de 105).

7.2.2 Conclusions

- Le département de Bangolo (Guémon) concentre une grande partie des alertes en août (28 villages/points d'alerte) et maintient une forte présence en septembre (7 villages/points d'alerte).
- L'augmentation et la diversification des sources d'alerte dans la Cavally en septembre suggèrent une amélioration de l'engagement et de la compréhension du dispositif par les points focaux et les populations.
- Le Département de Facobly (Guémon) est un nouveau foyer en septembre : Facobly génère 41 alertes en septembre, le plaçant parmi les zones les plus actives.

7.3) Causes Probables des Tendances

Les causes se divisent en deux types : celles liées à la réalité du terrain (Causes Réelles) et celles liées au fonctionnement du mécanisme (Causes Systémiques).

7.3.1 Causes Réelles des Alertes

Étant donné le contexte historique de ces régions, la majorité des alertes de niveau "Jaune" (pré-conflit) concernant le foncier rural sont liées à deux facteurs principaux :

- La désinformation (ou rumeurs) sur le processus de sécurisation foncière rurale diffusée par des tiers, ce qui entrave les objectifs du PRESFOR.
- L'occupation illégale des terres.

7.3.2 Causes Systémiques de la Répartition et de l'Augmentation

- La concentration des alertes reflète la facilité avec laquelle les points focaux peuvent interagir avec l'AFOR, suggérant une bonne coordination dans ces zones.
- Le succès des premiers points focaux dans la remontée d'informations (comme à Bangolo en août) a pu encourager d'autres villages/départements à s'impliquer, expliquant la hausse observée en septembre.

7.4) Solutions et Recommandations

Les solutions visent à capitaliser sur le succès tout en rectifiant les déséquilibres.

7.4.1 Solutions pour l'Efficacité du Dispositif

- Mener des **campagnes de sensibilisation ciblées** dans les villages/départements qui n'ont remonté aucune alerte ou très peu (moins de 1-2 alertes), pour s'assurer que l'absence d'alerte n'est pas due à un manque d'information ou de confiance.
- Analyser le modèle de succès des zones très actives (Bangolo, Nizahon, Facobly) et **répliquer les méthodes de formation et de suivi** dans toutes les autres zones.
- Avec l'augmentation du nombre d'alertes, l'AFOR doit **surveiller la qualité** (pertinence, classification) pour éviter la surcharge de travail due à de fausses alertes ou des alertes non pertinentes.

7.4.2 Solutions de Fond (Basées sur les Causes Réelles)

- **Prioriser l'intervention dans les nouveaux foyers** : Diriger les efforts de médiation et les actions de réponse rapide de l'AFOR vers les nouveaux points chauds (ex: Facobly, Nizahon, Zagné) pour prévenir l'escalade, en s'appuyant sur l'expérience réussie des alertes "Jaunes" des mois précédents (comme discuté dans la réponse précédente).
- **Renforcer la sécurisation foncière** : Collaborer avec les autorités locales et les services fonciers pour **accélérer la sécurisation** des terres et la clarification des litiges dans les zones à forte concentration d'alertes pour réduire la source principale de tensions.

VIII. ANALYSE, TRAITEMENT ET SUIVI DES ALERTES

8.1) Analyse des alertes par niveau de criticité

Durant les 3 mois de pilote (Juillet-Aout-Septembre 2025), le Mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide a généré **283** alertes de différentes criticités.

Le tableau présente la répartition mensuelle des alertes selon deux niveaux de criticité : le Code jaune (Litige déclaré / Pré-conflit, nécessite intervention rapide) et le Code vert (tension latente).

Tableau 9: Répartition mensuelle des alertes selon les niveaux de criticité

Niveau de criticité	Code jaune	Code vert	Total
Aout	1	88	89
Septembre	4	190	194

a) Augmentation globale des alertes

On observe une augmentation très significative du nombre total d'alertes entre les deux mois (Août 89 alertes), (Septembre 194 alertes). Cette augmentation représente une hausse de **118 %**.

Cette forte hausse en septembre est très probablement due à la montée en puissance du dispositif, notamment l'augmentation du nombre de points focaux et le passage à la phase opérationnelle suite aux tests de juillet.

Pour le PRESFOR, cette hausse a plusieurs implications:

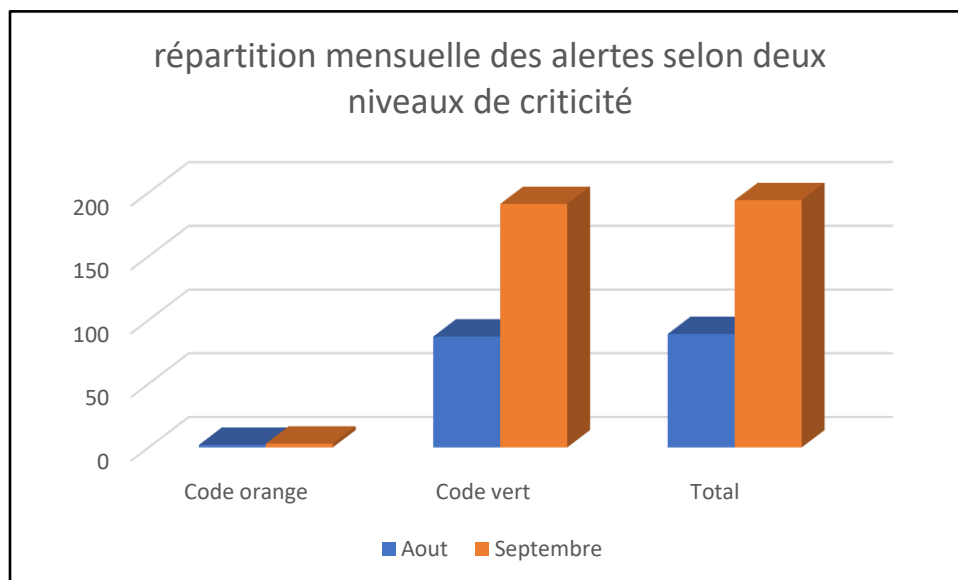
- Le dispositif est en train de devenir plus **efficace et performant** dans son rôle de surveillance et de signalement.
- Elle confirme que le passage à la phase opérationnelle après les tests a été un succès, permettant de capturer un volume d'informations beaucoup plus important.

b) Répartition par niveau de criticité

Bien que le nombre total d'alertes augmente, la grande majorité des alertes enregistrées reste de niveau Code vert, ce qui indique que la majorité des signalements portent sur des tensions latentes sans menace immédiate avérée.

En conclusion, on peut affirmer le dispositif SIGAP est pleinement opérationnel et efficace dans la collecte d'informations, comme en témoigne la forte croissance du volume d'alertes en septembre. Dans l'ensemble, la tendance est positive pour l'outil de veille, qui collecte un volume d'informations de plus en plus important.

Figure 1 : Répartition mensuelle des alertes selon deux niveaux de criticité



8.2) Traitement et suivi des alertes

Au cours de la phase pilote, 283 alertes ont été traitées à travers le dispositif dont 5 alertes ont nécessité une intervention rapide sur le terrain par l'AFOR.

Système Intégré de Gestion des Alertes Précoces (SIGAP)

Le tableau ci-dessous récapitule les alertes reçues nécessitant une intervention de l'AFOR sur le terrain.

Tableau 10 : Alertes reçues nécessitant une intervention de l'AFOR sur le terrain

N°	Nature de l'alerte/ Village/Région/ date d'émission	Niveau de criticité	Action entreprise	Etat de l'alerte
01	Les allogènes et les allochtones du village refusent de participer aux activités de recensement, en particulier à la contractualisation. Selon le point focal, ils souhaitent obtenir directement des certificats fonciers et non des contrats, car ils ne perçoivent pas l'utilité de ces derniers. Village/Région : Panhoulo /Cavally Date : 19 aout 2025	Jaune	Une sensibilisation sur le PRESFOR et les opérations de sécurisation foncières rurales ont permis à la population de comprendre le rôle de l'AFOR. La population a exprimé sa satisfaction concernant cette intervention.	résolu
02	En raison de craintes de voir les autochtones récupérer leurs terres, les allochtones ne participent pas aux réunions de l'AFOR. Par conséquent, les allogènes du village refusent également de s'impliquer dans les activités de sécurisation foncière tant que les allochtones ne le feront pas. Village/Région : Gozon/Guemon Date : 07 septembre 2025	jaune	Une réunion a été organisée par l'AFOR avec la population de Gozon et a permis de clarifier la question sur la mise en œuvre du PRESFOR. la population a exprimé sa satisfaction sur l'intervention de l'AFOR et décide de s'impliquer dans les activités de l'AFOR.	Résolu
03	Les migrants refusent de s'impliquer dans le bureau du CVGFR et les activités de l'AFOR, sans en expliquer les raisons. Village/Région : Séhoun-Guiglo/Guémon Date : 07 septembre 2025	Jaune	Une réunion a été organisée par l'AFOR avec la population de Séhoun-Guiglo et cela a permis de connaître les raisons du refus des migrants de s'associer aux activités de l'AFOR. Cela a permis également de sensibiliser la communauté les activités du PRESFOR. la population a exprimé sa satisfaction sur l'intervention de l'AFOR et décide de s'impliquer dans les activités de l'AFOR.	Résolu
04	Les étrangers ne s'inscrivent pas au cahier d'intention pour les contrats. Ils affirment que l'achat de leurs parcelles leur donne automatiquement droit à un certificat foncier. Village/Région : Tahibly/ Cavally Date : 07 septembre 2025	jaune	Une réunion a été organisée par l'AFOR avec la population concernée. Cette réunion a permis de clarifier la question sur le certificat foncier. La réunion s'est terminée sur la promesse du représentant de la communauté de sensibiliser les retardataires pour qu'ils s'inscrivent	résolu
05	Les migrants ont certes participé à la rencontre organisée par l'AFOR local ,cependant, ils s'abstiennent toujours de s'inscrire dans le cahier des intentions de demandes de certificat foncier et de faire part au bureau du CVGFR de leurs requêtes. Village/Région : Séhoun-Guiglo/ Guémon Date : 18 septembre 2025	Jaune	Une deuxième réunion a été organisée par l'AFOR avec la population de Séhoun-Guiglo et a permis de clarifier la question sur la mise en œuvre du PRESFOR. la population a exprimé sa satisfaction sur l'intervention de l'AFOR et décide de s'impliquer dans les activités de l'AFOR.	Résolu

Le tableau ci-dessous présente le bilan d'alerte.

Tableau 11: Bilan Global des Alertes Enregistrées et Traitées (Phase Pilote)

Catégorie	Nombre d'alertes enregistrées	Nombre d'alertes traitées	Nombre d'alertes en cours de traitement
Total	283	283	0

Les colonnes de traitement montrent une performance de gestion parfaite.

➤ Interprétation

- Le Nombre d'alertes enregistrées (283) est strictement égal au Nombre d'alertes traitées (283). Cela signifie que toutes les alertes enregistrées ont été traitées, indépendamment de leur code de couleur .

Les alertes classées en vert ont été toutes traitées au niveau de la plateforme du SIGAP. Concernant les alertes classées en jaune, elles ont nécessité des interventions rapides sur le terrain. Ce qui a permis de résoudre les alertes.

- Le Nombre d'alertes en cours de traitement est de 0, confirmant qu'il n'y a aucun retard ou cas en suspens à l'heure actuelle.

Pour conclure, le tableau témoigne d'une situation de risque faible et d'un système de gestion des alertes extrêmement efficace. Non seulement les cas de conflit grave sont inexistants, mais l'équipe de gestion a réussi à traiter 100 % des alertes enregistrées, y compris les 5 cas de pré-conflit (Jaune), sans qu'aucune situation ne reste en cours de traitement.

En outre, le PRESFOR ne fait pas qu'enregistrer une situation de risque faible; il démontre activement sa capacité à **maintenir cette situation de risque faible** par une action préventive et réactive sans faille.

Par conséquent, l'efficacité opérationnelle du dispositif est non seulement confirmée, mais elle se traduit directement par une résilience accrue du territoire face aux menaces de conflit, garantissant ainsi un environnement propice à la stabilité et au développement.

Pour les mois à venir, le dispositif sera étendu à la région de la Nawa dans le cadre de sa phase d'extension, avec 350 points focaux à mobiliser.

IX. CARTOGRAPHIE /BAROMÈTRE DES RISQUES

9.1. Baromètre des risques

Pour le baromètre des risques, il s'agira de nous concentrer sur la proportion et le nombre absolu des alertes de Code jaune, car ce sont elles qui signalent un risque d'affrontements (Litige déclaré / Pré-conflit, nécessite intervention rapide).

➤ Calcul des indicateurs de risque

Les indicateurs de risque sont calculés et les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 12: Indicateurs de risque déterminés

Mois	Alertes Code jaune (AJ)	Total des alertes (AT)	Pourcentage Code jaune (%)
Août	1	89	1,12%
Septembre	4	194	2,07%

➤ Définition de l'échelle du baromètre

Une échelle de risque simple basée sur la proportion d'alertes de Code jaune, en gardant à l'esprit que ce sont les alertes les plus critiques :

Tableau 13: Définition de l'échelle du baromètre

Échelle de risque	Seuil de (%) Alerte Jaune suggéré
Faible	< 1,5%
Modéré	1,5 % à 3,0 %
Élevé	> 3,0%

➤ Baromètre des risques (Août à Septembre 2025)

Le tableau ci-dessous indique le niveau de risque constaté au cours des mois d'Août et de Septembre 2025

Tableau 14: Baromètre des risques (Août à Septembre 2025)

Mois	Alerte de code jaune (%)	Niveau de risque	Évolution
Août	1,12 %	Faible	-
Septembre	2,07%	Modéré	Augmentation

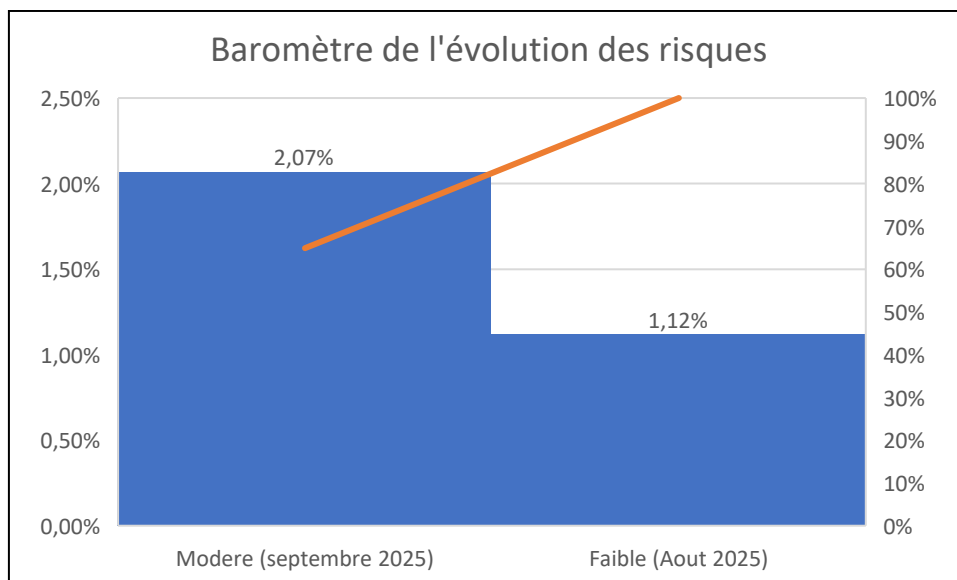
➤ Analyse de l'évolution du risque

- Le niveau de risque global est passé de **faible** en août à **modéré** en septembre.
- Le nombre absolu d'alertes critiques (Code Jaune) a quadruplé (passant de 1 à 4).
- Le pourcentage d'alertes critiques est passé de 1,12% à 2,07%.

Bien que la variation soit faible, elle franchit le seuil défini, signalant une légère aggravation de la situation sous-jacente ou une meilleure remontée des risques réels par les points focaux.

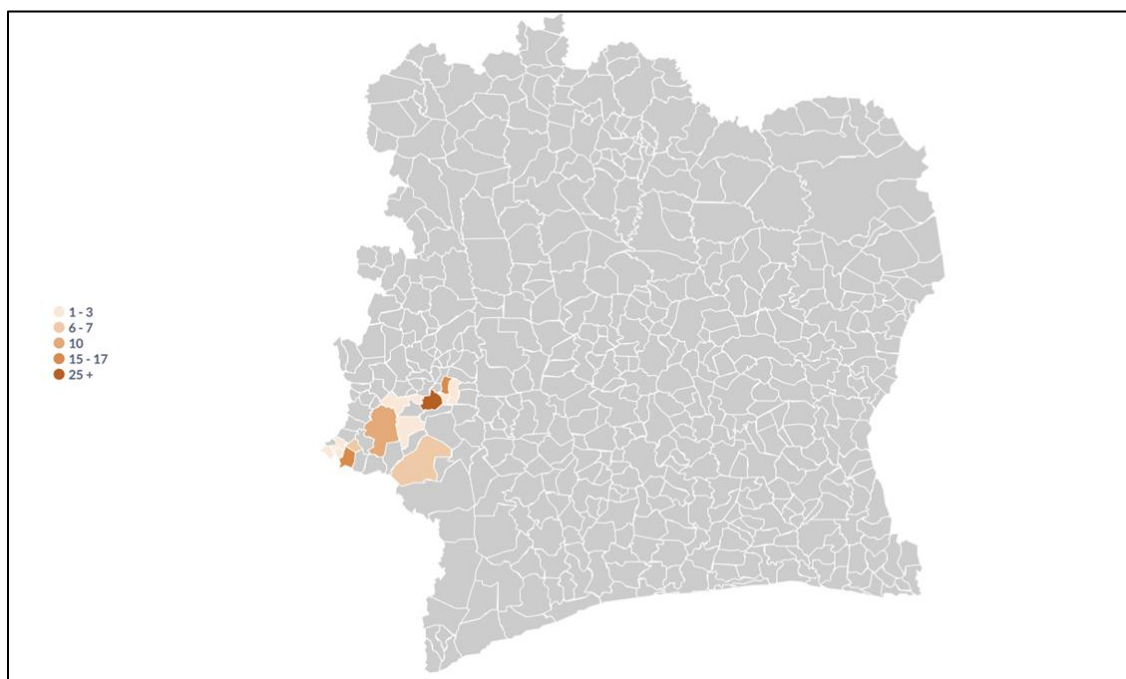
Pour conclure, il on peut affirmer que le baromètre indique une tendance à la hausse du risque entre août et septembre, justifiant le passage au niveau Modéré.

Figure 2 : Baromètre de l'évolution



9.2. Cartographie

Figure 3 : Carte de la zone d'étude



La carte ci-dessus présente les zones dans lesquelles une activité du mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide a eu lieu au cours de la période allant du mois d'août à septembre 2025.

Les cinq (5) codes couleurs nous informent sur l'intervalle des nombres d'alertes émis par les points focaux dans cette zone.

X. LIEN FONCTIONNEL ENTRE LE SIGAP ET LA BONNE EXECUTION DU PRESFOR

Le Système Intégré de Gestion des Alertes et de Prévention (SIGAP) n'est pas un outil autonome ; il constitue le pivot opérationnel de l'un des facteurs de succès majeurs du PRESFOR : la maîtrise du risque social.

Le lien entre les deux est établi de la manière suivante :

- Condition de Succès :

La bonne exécution du PRESFOR notamment la délivrance des 500 000 Certificats Fonciers à travers les Opérations Intégrées dépend intrinsèquement d'un environnement paisible. Les tensions et les conflits fonciers sont la première cause d'arrêt ou de ralentissement des missions de sécurisation sur le terrain.

- Rôle du SIGAP :

Le SIGAP, en tant que dispositif de Réponse Rapide, permet d'identifier, de quantifier et de neutraliser les risques sociaux avant qu'ils ne dégénèrent en

incidents majeurs. Son efficacité (démontrée par les 100% d'alertes traitées) assure la continuité des opérations de sécurisation foncière menées par les Opérateurs Fonciers (OF).

Pour conclure, le SIGAP sécurise l'environnement de travail et permet ainsi à l'AFOR et à ses partenaires de respecter les objectifs de production (Certificats Fonciers et Contrats Agraires) dans les délais impartis, garantissant ainsi le maintien d'un climat social favorable.

Le SIGAP est donc la police d'assurance du PRESFOR contre les risques d'arrêt liés aux conflits.

XI. VOLET FINANCIER ET RESSOURCES HUMAINES (RH) DEDICACES AU SIGAP

L'efficacité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et du SIGAP repose sur l'allocation de ressources humaines et financières dédiées, garantissant la pérennité et la réactivité du dispositif.

11.1.1 Volet Financier (Budget et Mobilisation des Fonds)

➤ Affectation Budgétaire

Le coût de l'opérationnalisation du SIGAP (module mécanisme d'alerte et module MGP) est intégralement inscrit dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du PRESFOR. Cette inscription assure la disponibilité des fonds nécessaires aux activités de sauvegarde sociale.

Les fonds sont principalement mobilisés pour :

- **les Formations** : Prise en charge des per diem et de la logistique des sessions de formation (RR, RD, OF, Acteurs Locaux, etc...).
- **l'acquisition de matériels** : Achat des outils physiques du MGP (registres, formulaires) et des outils technologiques (plateforme SIGAP, tablettes pour la remontée d'alertes).
- **l'opérationnalisation** : Couverture des frais de mission et des dépenses liées aux interventions de Réponse Rapide (déplacements et médiations des équipes de l'AFOR et des Opérateurs Fonciers) pour le traitement des alertes.
- **La dotation des animateurs du SIGAP** : la dotation des points focaux et du personnel AFOR en crédit de communication pour un meilleur fonctionnement du mécanisme.

11.1.2 Volet Ressources Humaines (RH) et Organisation

La gestion et la supervision directe du SIGAP relèvent du Service Sauvegarde Sociale de l'AFOR, placé sous l'autorité de la Direction des Opérations Techniques (DOT).

Des équipes sont spécifiquement affectées à la mise en œuvre de ce mécanisme :

- **Coordination Centrale** : Un chef de projet ou un responsable du Service Sauvegarde Sociale est designe comme Point Focal principal. Celui-ci se fera aider dans ses taches par le **Responsable sauvegarde Environnementale**
- **Expert(s) Technique(s) (DSIG)** : Responsable(s) de la maintenance technique de l'outil Systeme Integre de Gestion des Alertes Precoces (SIGAP), de son evolution et de la resolution des problemes.
- **Chargé(s) de Communication et de Formation (Chef de Service de la Sensibilisation, de la Formation Initiale et Continue)** : En charge de la promotion de l'outil, de la formation des utilisateurs et de la diffusion des informations.
- **Analyste(s) de Données (DSIG)** : Responsable(s) de l'analyse des données generees par l'outil, de l'identification des tendances et de la production de rapports.
- **Personnel de Terrain (Régions/Départements/Sous-préfecture)** : Les Représentants Régionaux (RR) et les Représentants Départementaux (RD) et les Gestionnaires de Bureaux Fonciers de Sous-Préfecturaux de l'AFOR sont formés et mandatés pour assurer le suivi et l'animation du SIGAP, en lien avec les Opérateurs Fonciers (OF) et les structures locales (CSGFR/CVGFR).

XII. DEFIS ET PERSPECTIVES

12.1. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont essentiellement liées à quatre facteurs :

1. La collecte de l'information ;
2. La qualité des données et les problèmes techniques ;
3. La capacité de veille des points focaux ;

De façon détaillé, il faut noter :

- **Collecte de l'Information** : Le système reçoit des alertes non pertinentes ou non urgentes, ce qui entraîne un gaspillage des ressources et du temps de réponse.
- **Qualité des Données et Problèmes Techniques** : La mauvaise qualité des communications (téléphonie mobile, internet) dans les zones rurales retarde la transmission des alertes critiques.
- **Capacité de Veille des Points Focaux** : Les points focaux sont des bénévoles qui cumulent d'autres responsabilités, ce qui peut affecter la régularité et la qualité de leur suivi.

12.2. Perspectives

En ce qui concerne les actions a mené pour le mois prochain, il s'agira :

- Former les points focaux à ne remonter que les alertes concernant les activités de l'AFOR. Les problèmes purement administratifs (registres non remis) doivent être traités via d'autres **canaux de communication** et non le canal d'alerte d'urgence ;
- Effectuer un **appel de courtoisie et de veille** rapide (5 minutes) à chaque point focal une fois par semaine ou toutes les deux semaines pour maintenir le lien et s'assurer que tout est calme ;
- ;